



COMPTE RENDU SUCCINCT DU COMITE SYNDICAL DU 19 JUIN 2025

L'an Deux Mille Vingt-cinq le jeudi dix-neuf juin à 19 h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'aménagement et l'entretien de la rivière la Juine et de ses affluents, légalement convoqué le 13 juin 2025, s'est réuni au siège du SIARJA 39 avenue des Grenots à Etampes, sous la présidence de Madame Maryvonne SIEBENALER, Présidente.

Assemblée qui peut valablement délibérer sans condition de quorum, puisque la séance du 12 juin n'avait pas obtenu la majorité de ses délégués.

Etaient Présent(e)s et votant(e)s les Délégué(e)s Titulaires ou Suppléant(e)s :

CAESE	ARRANCOURT	Monsieur	DUPENLOUP Stéphane
CCEJR	AUVERS-ST-GEORGES	Madame	PIONNEAU Isabelle
CAESE	BOISSY-LA-RIVIERE	Monsieur	TOURNIER Gilles
CCEJR	BOURAY-SUR-JUINE	Madame	CAMPAIN Clothilde
CAESE	BOUTERVILLIERS	Monsieur	HERREMAN Marc
CAESE	BRIERES-LES-SCELLES	Monsieur	ROULAND Michel
CCEJR	CHAMARANDE	Madame	BAETE Isabelle
CCEJR	CHAUFFOUR-LES-ETRECHY	Monsieur	GAUTIER Thierry
CEA	GUIBEVILLE	Madame	BERTINOT Martine
CAESE	GUILLERVAL	Madame	SIEBENALER Maryvonne
CAESE	MORIGNY-CHAMPIGNY	Monsieur	WEIGANT Edmond

Etaient Absent(e)s et excusé(e)s les Délégué(e)s Titulaires :

CAESE	ABBEVILLE-LA-RIVIERE	Monsieur	POIRIER Christian
CAESE	ANGERVILLE	Monsieur	PARMENTIER Emmanuel
CAESE	ANGERVILLE	Monsieur	DUPUIS Bruno
CAESE	AUTHON-LA-PLAINE	Madame	DURAND Isabelle
CCDP	AUTRUY-SUR-JUINE	Madame	DORAT Bernadette
CEA	AVRAINVILLE	Monsieur	JANIN Éric
CAESE	CHALO-SAINT-MARS	Monsieur	GUIOMAR Xavier
CAESE	CHALOU-MOULINEUX	Monsieur	RONDU Maxime
CEA	CHEPTAINVILLE	Monsieur	BELLEC Stéphane
CAESE	CONGERVILLE-THIONVILLE	Monsieur	GUERIN Thierry
CAESE	ETAMPES	Monsieur	MARLIN Franck
CAESE	ETAMPES	Monsieur	NOLLEAU Joël
CCEJR	ETRECHY	Monsieur	GARCIA Julien
CCEJR	ETRECHY	Monsieur	MARTIN Cédric
CAESE	FONTAINE-LA-RIVIERE	Monsieur	GUALINA Patrice
CCVE	ITTEVILLE	Monsieur	PAROLINI François
CCVE	ITTEVILLE	Madame	COLONNA DE LECA Laetitia
CCEJR	JANVILLE-SUR-JUINE	Madame	GALIBERT Séverine
CCEJR	LARDY	Monsieur	VAUDELIN Lionel
CCEJR	LARDY	Monsieur	LEPEINTRE Rémi
CCVE	LEUDEVILLE	Monsieur	LECOMTE Jean-Pierre
CAESE	LE MEREVILLOIS	Monsieur	BARBEROT Olivier
CAESE	LE MEREVILLOIS	Madame	TACONNE Anne
CEA	MAROLLES-EN-HUREPOIX	Monsieur	PONCET Yann
CEA	MAROLLES-EN-HUREPOIX	Monsieur	LAURE Pascal
CAESE	MEROBERT	Monsieur	DENICOLAI Arnauld
CAESE	MONERVILLE	Monsieur	FONSECA Didier
CAESE	MORIGNY-CHAMPIGNY	Monsieur	MEYER Michel
CAESE	ORMOY-LA-RIVIERE	Monsieur	MERIGOT Michael
CAESE	PLESSIS SAINT-BENOIST	Monsieur	JUBERT Jean-Pierre
CAESE	PUSSAY	Monsieur	COURTAS Grégory
CAESE	SACLAS	Monsieur	JAOUEN Fabrice
CAESE	ST CYR-LA-RIVIERE	Monsieur	GOULET Gérard
CAESE	ST-ESCOBILLE	Monsieur	IMBAULT Vincent
CAESE	ST HILAIRE	Monsieur	DEMEULEMEESTER Stéphane
CCVE	ST VRAIN	Madame	CORDIER Corinne
CCVE	ST VRAIN	Monsieur	MOREAU David
CCEJR	TORFOU	Monsieur	MARTELLIERE Jean-Michel
CCEJR	VILLECONIN	Monsieur	FOUCHER Jean-Marc
CCEJR	VILLENEUVE-SUR-AUVERS	Monsieur	BOIVIN Pierre

Était également absent excusé : Monsieur Hervé PAILLET, Trésorier d'Etampes Collectivités

Secrétaire de séance : Monsieur ROULAND Michel

Madame Maryvonne SIEBENALER, Présidente accueille les personnes présentes.

L'assemblée peut valablement délibérer sans condition de quorum, puisque la séance du 12 juin n'avait pas obtenu la majorité de ses délégués.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 3 AVRIL 2025

La Présidente demande aux membres du Comité Syndical si le procès-verbal de la séance du 3 avril 2025 appelle des observations.

Le procès-verbal n'appelant pas d'observation, la Présidente le soumet au vote.

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité,

RENOUVELLEMENT D'ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION SANTE 2026-2029 AVEC LE CIG – DELIBERATION 2025-06-001

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit publics et de droit privé en activité pour :

Le risque santé c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité :

1. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le CIG.
2. Pour ce risque, le niveau de participation mensuelle (brut) sera fixé comme suit :
 - *Assuré – de 32 ans : 19 €*
 - *Assuré – de 50 ans : 24 €*
 - *Assuré de 50 ans et plus : 31 €*

 - *Assuré – de 32 ans + 1 enfant : 31 €*
 - *Assuré – de 50 ans + 1 enfant : 36 €*
 - *Assuré de 50 ans et plus + 1 enfant : 43 €*

 - *Assuré – de 32 ans + 2 enfants : 44 €*
 - *Assuré – de 50 ans + 2 enfants : 48 €*
 - *Assuré de 50 ans et plus + 2 enfants : 55 €*

 - *Assuré – de 32 ans + 3 enfants : 46 €*
 - *Assuré – de 50 ans + 3 enfants : 61 €*
 - *Assuré de 50 ans et plus + 3 enfants : 72 €*

 - *Couple – de 32 ans : 38 €*
 - *Couple – de 50 ans : 47 €*
 - *Couple de 50 ans et plus : 61 €*

 - *Couple – de 32 ans + enfant(s) : 46 €*
 - *Couple – de 50 ans + enfant(s) : 61 €*
 - *Couple de 50 ans et plus + enfant(s) : 72 €*

Prend acte que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG d'un montant annuel de :

. **100 €** pour l'adhésion à l'une des deux conventions et à **180 €** pour l'adhésion aux deux conventions, pour une collectivité de 10 à 49 agents,

AUTORISE la Présidente à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant.

Autorise la Présidente à signer la convention de mutualisation avec le CIG

Voté à l'unanimité,

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CIG POUR UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE NON STATUTAIRE (CONSEIL EN CONTRAT PUBLICS) – DELIBERATION 2025-06-002

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la Présidente à signer ladite convention de mise à disposition d'un agent du CIG,
- **DONNE** à la Présidente tout pouvoir pour sa mise en œuvre,
- **DIT** que les dépenses liées à cette mise à disposition sont inscrites au budget.

Voté à l'unanimité,

CONVENTION QUADRIPARTITE POUR LA CREATION D'UN SENTIER PEDAGOGIQUE A SACLAS – DELIBERATION 2025-06-003

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

- **APPROUVE** la convention de coopération entre les partenaires pour la réalisation et l'entretien du chemin pédagogique
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention.

Voté à l'unanimité,

RESEAU MARES : RESTAURATION DE 6 MARES – DEMANDE DE SUBVENTION ET LANCEMENT DE MARCHE - DELIBERATION 2025-06-004

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** la Présidente à engager toutes les démarches pour la passation du marché ;
- **AUTORISE** la Présidente dans le cas où la procédure serait infructueuse, à relancer celle-ci selon les dispositions prévues par le Code de la commande publique en pareil cas.
- **CHARGE** la Présidente d'effectuer toutes démarches utiles en vue notamment de solliciter les subventions auprès des partenaires financiers au taux maximum,
- **S'ENGAGE** à ne pas lancer l'étude avant l'obtention des notifications de subventions ou des dérogations appropriées.
- **DIT** que les dépenses liées à cette modification, sont inscrites au budget de l'exercice.

Voté à l'unanimité,

Pour information, le prochain comité syndical se tiendra le jeudi 2 octobre 2025 à 19h à Brières-les-Scellés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

La Présidente,
Maryvonne SIEBENALER